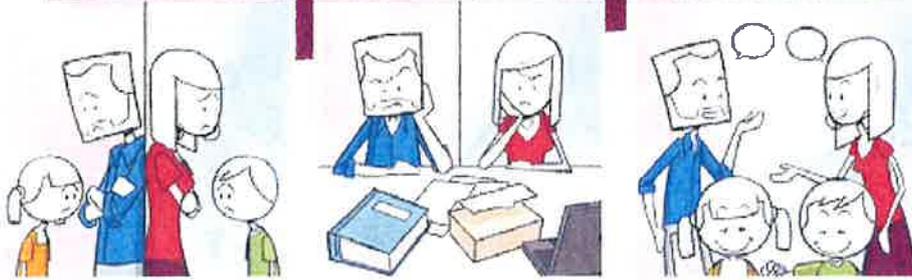




MOOC



mooc-parents-separation.caf30.fr

**Un outil pédagogique en ligne
pour tout savoir sur la séparation**



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Gard

MOOC



Le MOOC «**Parents après la séparation**»

Un outil pédagogique
en ligne avec des parcours
ouverts à tous, pour tout savoir
en **3 étapes** sur la séparation.

RENDEZ-VOUS sur
moo-parents-separation.caf30.fr



D'autres infos sur



www.mn-enfant.fr

Newsletter n° 759 du 20 août 2017

« Parents après la séparation ». Un MOOC lancé à titre expérimental par la CAF du Gard

16/08/17

Le site www.mooc-parents-separations.caf30 propose un module de formation à distance destiné aux parents confrontés à une séparation.

Après une inscription en ligne gratuite, le cours accessible à tous depuis le mois de juin 2017 permet à partir de trois étapes constituées de vidéos, d'informations, d'explications, de commentaires, de quiz, d'aborder sous une forme ludique et pédagogique les principaux aspects psychologiques de la séparation et leur impact sur les enfants, les aspects juridiques et les modalités d'exercice de l'autorité parentale, ainsi que la médiation familiale avec des conseils pour mieux communiquer entre parents. Les différentes étapes de la formation concentrent toutes les situations pour accompagner les parents dans leurs démarches en cas de séparation. Elles permettent d'y voir plus clair dans la nouvelle organisation familiale à mettre en place, dans l'intérêt des enfants et en concertation avec l'autre parent. A l'issue du parcours pédagogique, il est possible d'obtenir une attestation de suivi qui permet de démontrer les diligences du participant, ainsi sensibilisé à l'impact de la séparation sur l'enfant et l'intérêt de la médiation familiale. Depuis le décret du 11 mars 2015, il faut en effet justifier d'une tentative de résolution amiable des conflits pour saisir le Juge aux affaires familiales (Jaf). Cet outil innovant vient ainsi s'adosser à la démarche de déploiement d'une nouvelle offre institutionnelle dans les situations de séparation, marquée notamment par le lancement en janvier 2017 de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Aripa), mais aussi la mise en place des réunions d'information collective « parents après la séparation ».

Signalons que ce MOOC a été conçu par la CAF du Gard qui en pilote l'expérimentation jusqu'en décembre 2017, avec l'appui de spécialistes tels que Marc Juston, magistrat honoraire, expert de la médiation familiale. Destiné au grand public, il peut également servir aux professionnels et aux structures chargés d'accompagner et orienter les familles. Une présentation vidéo de ce dispositif innovant est accessible en page d'accueil.

> Accès au [site « Parents après la séparation »](#)

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le site www.mooc-parents-separation.caf30.fr est un espace en ligne pédagogique destiné aux parents confrontés à une séparation

Il a pour objectif d'aider les parents à mieux comprendre ce qu'ils traversent et à faire des choix dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Au travers de trois modules constitués de vidéos, d'informations, d'explications, de commentaires et de quiz, sont abordées les thématiques suivantes :

- les principaux aspects psychologiques de la séparation et leur impact sur les enfants,
- les aspects juridiques de la séparation et les modalités d'exercice de l'autorité parentale,
- la médiation familiale et quelques conseils pour mieux communiquer entre parents.

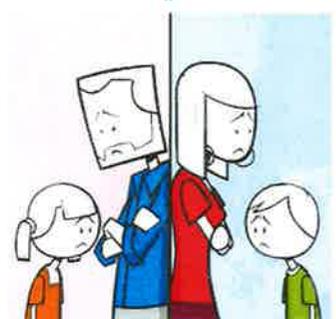
Ce document atteste que Mme Cabanel Josiane s'est bien inscrit(e) sur ce site, a suivi et complété l'ensemble du parcours, a pris connaissance des principales conséquences d'une séparation et des informations qui permettent une organisation familiale dans l'intérêt de l'enfant en concertation avec l'autre parent.

Délivré le 19 juin 2017



Ouvrir la démo
En savoir plus

« C'EST FINI ENTRE NOUS... »



ou pourquoi la séparation est un choc pour toute la famille

« OH CES DEMARCHES ! »



ou comment y voir plus clair sur les démarches qui marchent

« ET SI ON SE PARLAIT ? »



ou comment communiquer dans l'intérêt des enfants



Télécharger votre attestation de participation

BIENVENUE SUR LE SITE « PARENTS APRÈS LA SÉPARATION »

Bienvenue !

Ce site a pour objectif d'aider les parents confrontés à une séparation à mieux comprendre ce qu'ils traversent et à faire des choix dans l'intérêt de leur enfant.

Vidéos, commentaires, quizz et documents sont là pour vous aider à y voir plus clair dans la nouvelle organisation familiale à mettre en place, dans l'intérêt de votre enfant et en concertation avec l'autre parent.

À l'issue de ce programme, une attestation de participation vous sera délivrée.

La Caisse d'allocations Familiales du Gard



Teaser MOOC Parents après la séparation

Avec un objectif principal...

Reconstruction

- Vous connecter
- Vous inscrire

« C'EST FINI ENTRE NOUS... »

ou pourquoi la séparation est un choc pour toute la famille



Extrait du film québécois "LA 3E GUERRE MONDIALE : le divorce, le choc, l'espoir !"



[Vers une relation différente entre les parents](#)

En cliquant sur ce lien vous pourrez voir une animation dont l'objectif est de vous faire comprendre que la séparation, bien qu'elle signe la rupture du lien conjugal, marque le début d'une phase de déconstruction et de reconstruction d'une nouvelle relation parentale.

Nos émotions face à la séparation



Le divorce vu par les enfants. Extrait de l'émission "Les Maternelles" (France 5).

-  La séparation est un événement qui fragilise les adultes et les enfants
Que votre séparation soit récente ou ancienne, ou même si vous n'êtes pas encore séparés, il est possible que vous traversiez une période difficile...
-  Déconstruction / Reconstruction de la relation parentale.
Après une séparation, il y a en général deux grandes étapes....
-  Comment traverser cette période de bouleversements ?
Pour traverser cette période de bouleversements dus à la séparation et reconstruire la relation parentale, essayez d'être indulgent avec vous-même.
-  Et pour vous ? Cette situation est-elle semblable ? 

Les enfants et la séparation

Le Droit de la séparation

-  Les différents modes de séparation
-  Mon enfant a des droits !
-  Mon enfant a des droits ! (les connaissez-vous?) 
-  La séparation et l'autorité parentale
-  L'exercice unilatéral de l'autorité parentale
-  Les conditions de retrait de l'autorité parentale
-  Actes usuels ou non usuels : toujours dans l'intérêt de l'enfant !
-  A vous de jouer! 

La séparation dans la pratique

Divorce

MON ENFANT A DES DROITS ! (LES CONNAISSEZ-VOUS?)

Ce quiz ne comporte pas de bonnes ou mauvaises réponses... il vous permet surtout d'en apprendre davantage sur les diverses situations qui se présentent lors d'une séparation. C'est pourquoi ces quiz ne sont pas notés et vos réponses ne sont en aucun cas recueillies par la CAF.

Notre enfant a décidé de vivre chez l'autre parent. Que faire ?
Veuillez choisir une réponse :

- 1. Puisque c'est ce qu'il souhaite, je le laisse décider.
- 2. Je lui dis qu'il n'a pas son mot à dire.
- 3. Nous allons parler avec lui de manière à ce que nous prenions une décision ensemble.
- 4. Je ne veux pas l'écouter car l'autre parent ne s'en est jamais occupé.
- 5. Je ne souhaite pas répondre.



Vérier

Notre enfant a décidé de vivre chez l'autre parent. Que faire ?
Veuillez choisir une réponse :

- 1. Puisque c'est ce qu'il souhaite, je le laisse décider.
- 2. Je lui dis qu'il n'a pas son mot à dire.
- 3. Nous allons parler avec lui de manière à ce que nous prenions une décision ensemble.



C'est une très bonne réaction, d'autant plus si vous envisagez ces échanges avec l'autre parent. Il est important de parler de la résidence avec votre enfant, d'autant plus s'il vous en exprime le besoin et il est important qu'il se sente entendu. Ce qui ne veut pas dire que c'est lui qui va décider. Il peut exprimer ce qui est bon pour lui mais ce sont les parents qui ont l'autorité parentale et ce sont eux qui prennent la décision dans l'intérêt de l'enfant. La loi dit que « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ».



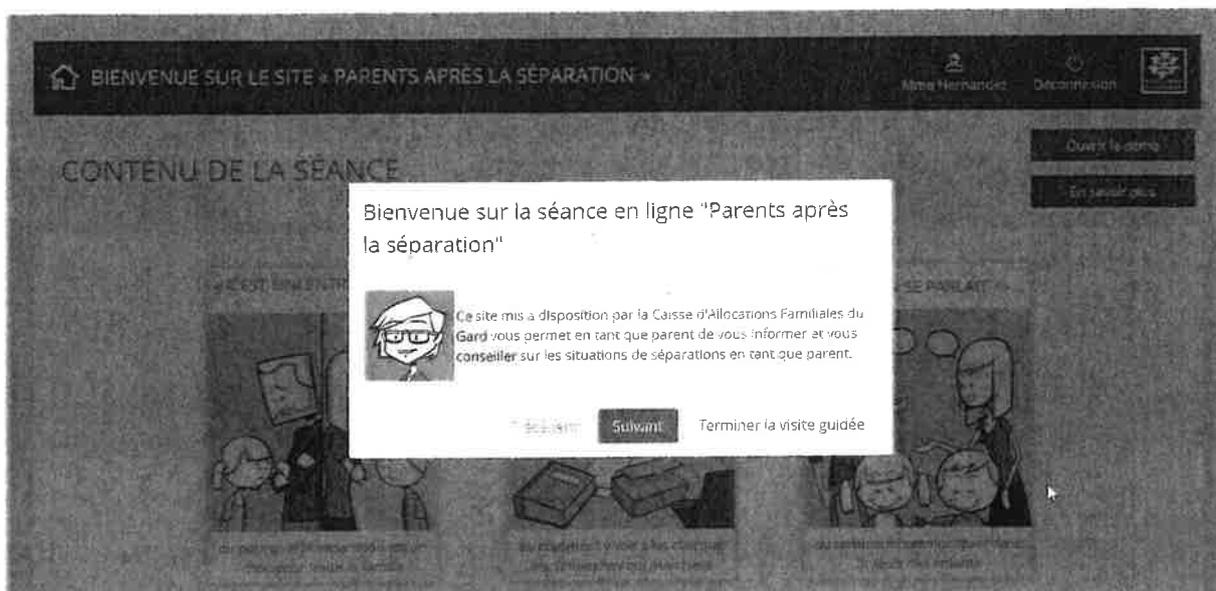
- 4. Je ne veux pas l'écouter car l'autre parent ne s'en est jamais occupé.
- 5. Je ne souhaite pas répondre.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux pères et aux mères jusqu'à la majorité de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect de sa personne. Les parents exercent donc en commun l'autorité parentale. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. Aussi, il est important de parler avec votre enfant et d'être attentif à ses besoins. Il est important que vous puissiez communiquer sur cette question avec l'autre parent dans l'intérêt de votre enfant. Si c'est trop difficile, n'hésitez pas à vous faire aider par un médiateur familial.

Page suivante

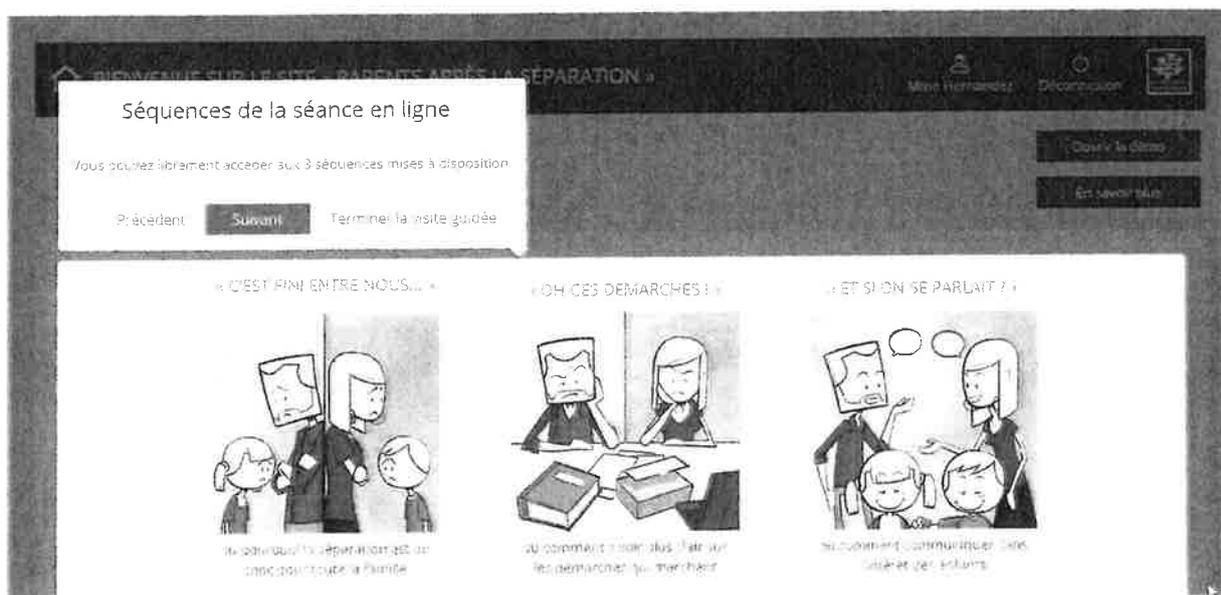
1) Bienvenue sur la séance en ligne "Parents après la séparation"

Ce site mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard vous permet en tant que parent de vous informer et vous conseiller sur les situations de séparations en tant que parent.



2) Séquences de la séance en ligne

Vous pouvez librement accéder aux 3 séquences mises à disposition.



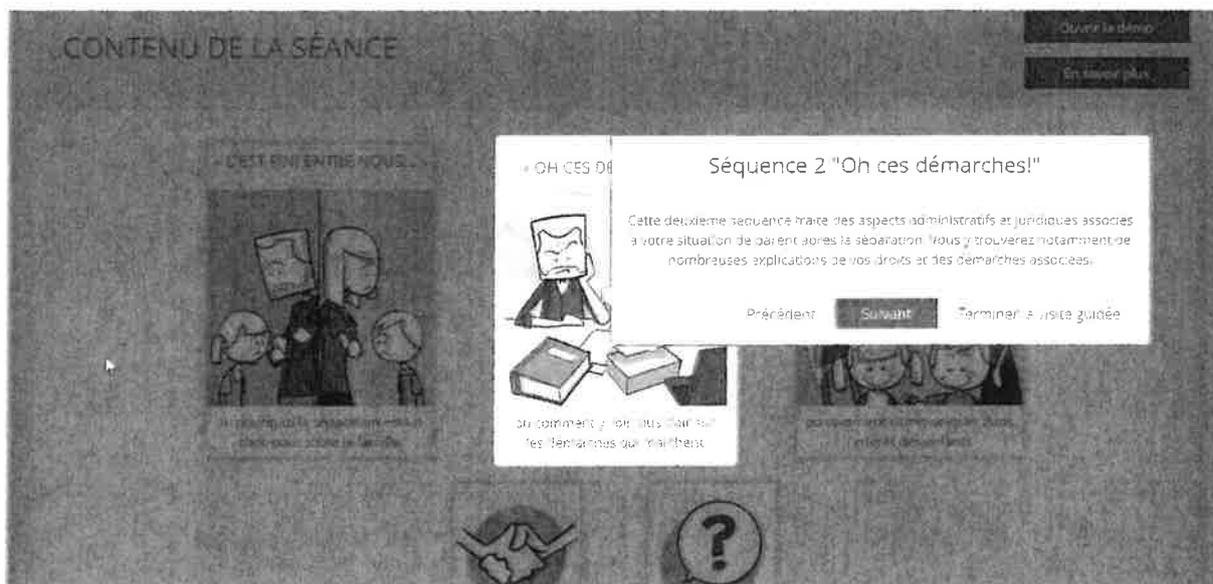
3) Séquence « C'est fini entre nous... »

La 1ère séquence traite les premiers effets liés à la séparation au sein de la famille : les états émotionnels, les réactions et les besoins des enfants, etc. Vous y trouverez de précieux conseils pour vous aider à mener cette étape cruciale dans la vie de la famille.



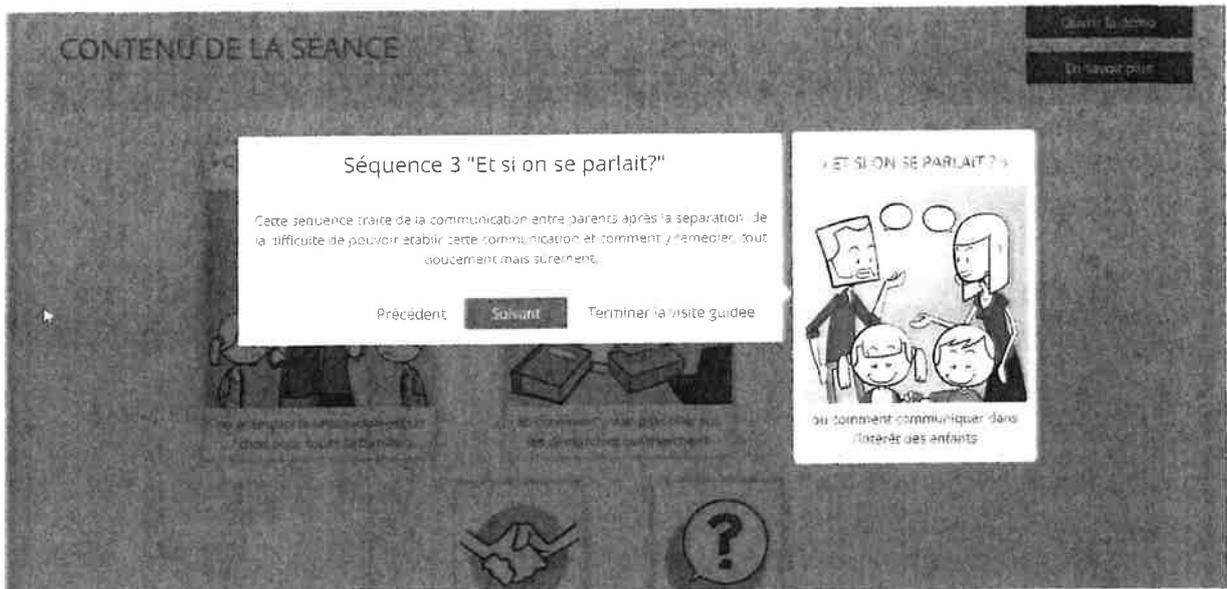
4) Séquence 2 : « Oh ces démarches ! »

Cette deuxième séquence traite des aspects administratifs et juridiques associés à votre situation de parent après la séparation. Vous y trouverez notamment de nombreuses explications de vos droits et des démarches associées.



5) Séquence 3 "Et si on se parlait?"

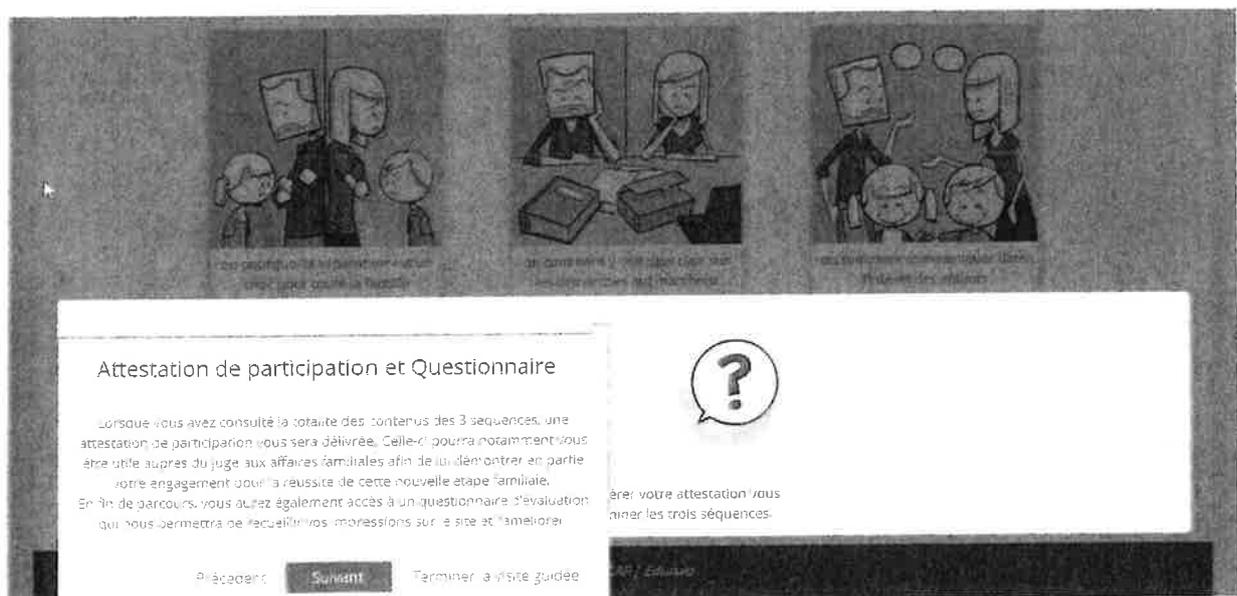
Cette séquence traite de la communication entre parents après la séparation, de la difficulté de pouvoir établir cette communication et comment y remédier, tout doucement mais sûrement.



6) Attestation de participation et Questionnaire

Lorsque vous avez consulté la totalité des contenus des 3 séquences, une attestation de participation vous sera délivrée. Celle-ci pourra notamment vous être utile auprès du juge aux affaires familiales afin de lui démontrer en partie votre engagement pour la réussite de cette nouvelle étape familiale.

En fin de parcours, vous aurez également accès à un questionnaire d'évaluation qui nous permettra de recueillir vos impressions sur le site et l'améliorer.



7) En savoir plus...

A tout moment, vous pouvez accéder à des ressources complémentaires pour vous accompagner dans vos démarches. La rubrique "En savoir plus" contient des liens classés par séquences mais aussi une section Foire Aux Questions (FAQ) qui recense l'ensemble des questions que vous pouvez vous poser et auxquelles nous essayons de répondre au mieux.



8) Ouvrir la démo

A tout moment, vous pouvez consulter la vidéo de présentation du site.



9) C'est à vous !

Vous pouvez désormais consulter la totalité des ressources mises à votre disposition sur ce site.



CONTENU DE LA SÉANCE

Ouvrir la séance

En savoir plus

C'est à vous!

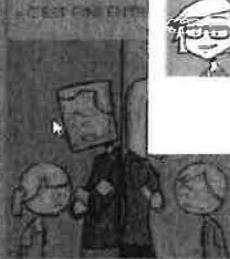


Vous pouvez désormais consulter à totalité des ressources mises à votre disposition sur ce site.

Précédent

Suivant

Terminer la visite guidée



Le processus de séparation est un processus complexe.



Le contenu de ce site est destiné à vous aider à comprendre les enjeux de la séparation.



Le contenu de ce site est destiné à vous aider à comprendre les enjeux de la séparation.